



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 22 novembre 2018

Objet de la délibération

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Le vingt deux novembre deux mille dix huit à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Première Adjointe.

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Nadia SOUFFOY, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Katy BOUILLAUT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Marc LE BOUHART, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER

Absents excusés ayant donné pouvoir :

André HARTEREAU à Michèle DOLLÉ, Stéphane LOHÉZIC à Jean-François LE CORFF, Marie-Françoise CÉREZ à Claudine CORPART, Pascal LE LIBOUX à Frédéric TOUSSAINT, Françoise BARJONET MOY à Nolwenn LE ROUZIC, Serge GERBAUD à Fabrice LEBRETON, Michaël BEAUBRUN à Thierry FALQUERHO, Franck LE GOURRIÉREC à Julian PONDAVEN

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame BOUILLAUT Katy** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secretariat de la DGS

N° 2018.11.002

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Rapporteur : Michèle DOLLÉ

A la suite de la démission de Madame Marie-Hélène LE BORGNE de sa qualité de Conseiller Conseillère Municipal Municipale, adressée à Monsieur le Maire le 21.09.2018, puis de celle de Madame Hélène LE BESQUE adressée à Monsieur le Maire le 28.09.2018, puis de celle de Monsieur Thierry LE DORSE adressée à Monsieur le Maire le 09.10.2018, puis de celle de Madame Laurence HERMANN adressée à Monsieur le Maire le 15.10.2018, puis de celle de Monsieur Nicolas MAUVAIS adressée à Monsieur le Maire le 20.10.2018, puis celle de Madame Fabienne LE DORSE adressée à Monsieur le Maire le 12.11.2018, puis celle de Monsieur Pierre LUCAS adressée à Monsieur le Maire le 12.11.2018, puis celle de Madame Evelyne DAVID adressée à Monsieur le Maire le 13.11.2018, puis celle de Monsieur Patrick ELIOT adressée à Monsieur le Maire le 13.11.2018,

→ Madame Stéphanie LETELLIER

est devenue Conseillère Municipal Municipale en application de l'article L270 du Code Electoral.

Elle a donc été convoquée à cette séance du Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de cette information.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu le Code Électoral et notamment l'article L270,

Vu l'information donnée en Bureau Municipal en date du 12 novembre 2018,

Vu le courrier de démission de Madame Marie-Hélène LE BORGNE en date du 21.09.2018,

Vu le courrier de démission de Madame Hélène LE BESQUE en date du 28.09.2018,

Vu le courrier de démission de Monsieur Thierry LE DORSE en date du 09.10.2018,

Vu le courrier de démission de Madame Laurence HERMANN en date du 15.10.2018,

Vu le courrier de démission de Monsieur Nicolas MAUVAIS en date du 20.10.2018,

Vu le courrier de démission de Madame Fabienne LE DORSE en date du 12.10.2018,

Vu le courrier de démission de Monsieur Pierre LUCAS en date du 12.10.2018,

Vu le courrier de démission de Madame Evelyne DAVID en date du 13.10.2018,

Vu le courrier de démission de Monsieur Patrick ELIOT en date du 13.10.2018,

Vu le courrier adressé à Monsieur le Préfet en date du 14 novembre, l'informant de la démission de Madame Marie-Hélène LE BORGNE, de Madame Hélène LE BESQUE, de Monsieur Thierry LE DORSE, de Madame Laurence HERMANN, de Monsieur Nicolas MAUVAIS, de Madame Fabienne LE DORSE, de Monsieur Pierre LUCAS, de Madame Evelyne DAVID, de Monsieur Patrick ELIOT,

Vu le rapport présenté en séance de Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

➔ **PREND ACTE** de cette information.

Le Conseil Municipal prend acte

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU